

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

24 novembre 2017

Présentation aux Collectivités Territoriales et aux Bureaux d'Etudes





Rappel des échéances réglementaires du GPU

Le Géoportail de l'urbanisme :

<http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME CONTINUE À S'ENRICHIR !

Créé le Lundi 02 Octobre 2017 à 10h43

Les contributions de Clermont-Ferrand, du Havre ou encore de l'Eurométropole de Strasbourg enrichissent le GPU de grands documents d'urbanisme. Soulignons également que le département du Puy-de-Dôme approche de la couverture totale de son territoire !

APPEL A COMMENTAIRE

Créé le Vendredi 22 Septembre 2017 à 12h01

Le groupe de travail « dématérialisation des documents d'urbanisme » du CNIG lance un appel à commentaires relatif aux standards d'urbanisme PLU, Carte Communale, et aux consignes de saisie de métadonnées INSPIRE pour les documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique.

Ces documents techniques s'adressent aux acteurs de la dématérialisation des documents d'urbanisme. Vous pouvez les commenter jusqu'au 17 novembre 2017 à 12h00.

Retrouvez les documents à commenter et le tableau des commentaires ici : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732.

LES MOTS DE L'URBANISME

PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :

[consultez le glossaire »](#)

CLEFS POUR COMPRENDRE

Retrouvez les rubriques d'aide et d'information dans la foire aux questions :

[Foire Aux Questions \(FAQ\) »](#)

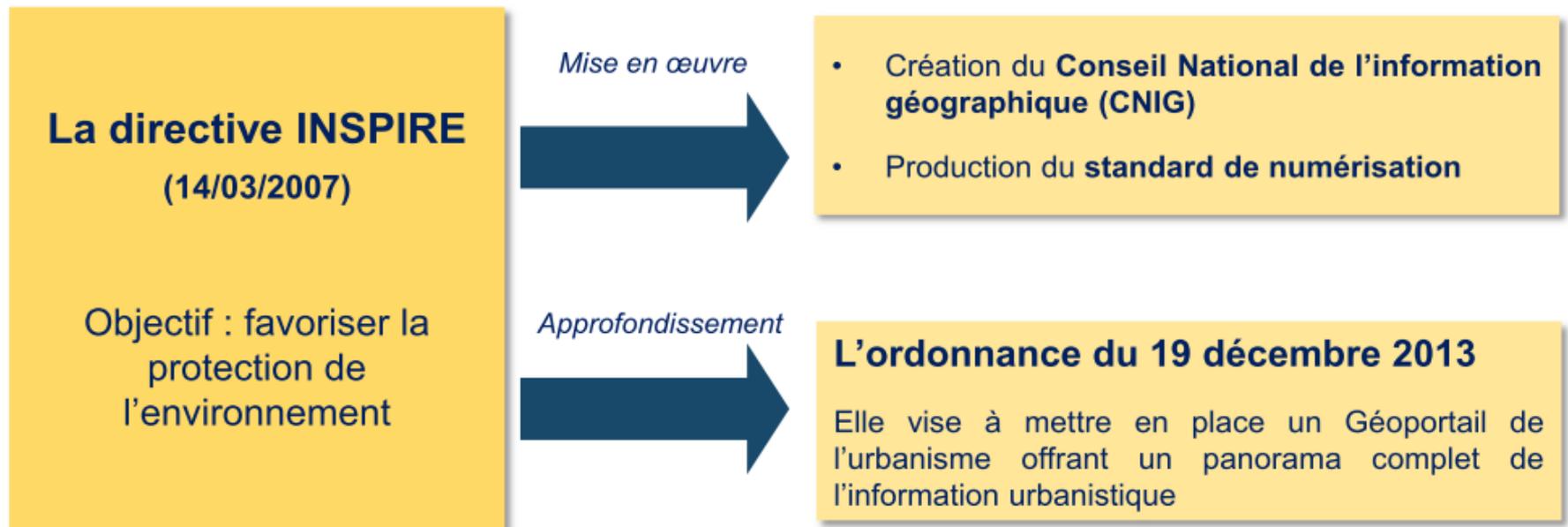
NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES

La base du service contient actuellement :

- 2662 documents d'urbanisme.
- 233 servitudes d'utilité publique.
- 20 schémas de cohérence territoriale.

Le GPU s'inscrit dans une dynamique de numérisation des documents



L'ordonnance du 19 décembre 2013 pose le cadre juridique de la numérisation des documents d'urbanisme et de leur publication dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU)

La mise en place du GPU répond à 3 enjeux

Contribuer à la démocratisation et à l'égalité des territoires en termes d'accès à l'information

Transposer la directive européenne INSPIRE

- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- Le GPU s'appuie sur les standards du CNIG, structure nationale de coordination pour la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE

Faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme

- Avec pour effets attendus :
- Une **réduction des coûts** de mise à disposition de l'information urbanistique pour l'Etat et les collectivités territoriales
- Avec pour effets induits pour les SUP :
- Une **clarification** réglementaire / législative
- Une **homogénéisation** des pratiques à travers le territoire

Le Géoportail de l'urbanisme présente de nombreux avantages

FAVORISER L'INFORMATION DES CITOYENS

- Assurer la mise à disposition des documents d'urbanisme pour tous les citoyens en palliant les disparités en termes d'égalité des territoires
- Accès centralisé, permanent, rapide et aisé

SIMPLIFIER LES ÉCHANGES D'INFORMATION

- Faciliter les échanges d'informations (automatiques ou pas) entre les plateformes recueillant les documents d'urbanisme par l'harmonisation de la structure et des formats des documents

RÉALISER DES ÉCONOMIES

- Le GPU offre une alternative à l'accueil physique des administrés souhaitant consulter les DU → temps libéré pour les agents
- Le coût de la numérisation peut être réduit grâce au recours à des marchés groupés (quelques centaines d'euros) et devient marginal pour une modification de DU
- La dématérialisation permet d'économiser des frais de reprographie qui se chiffrent en milliers d'euros

Synthèse : rappel des rôles

3 profils aux fonctionnalités différentes

Autorité compétente

- Prévisualise le DU et le publie dans le GPU

Délégataire

- Téléverse le DU dans le GPU

Prestataire

- Numérise le DU
- Teste la conformité du DU avec le validateur du GPU
- Transmet le rapport de conformité à l'AC

Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Auteur du document, tenu au titre de l'article L133-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i>	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU ▪ Publier le DU

Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

Le calendrier prévoit une alimentation progressive du GPU entre 2017 et 2020

	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI, EP de SCOT)	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG
	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU	Mettre en ligne le DU obligatoirement sur le GPU

A retenir :

- La publication du DU sur le GPU deviendra la condition de son **caractère exécutoire (nouvel article R123-22 du CU)**
- Le document d'urbanisme **doit rester consultable** (version papier ou numérique) au siège de la collectivité territoriale : **il s'agit pour l'instant de la seule version opposable**



**Publication sur le GPU :
où en sommes nous dans le
département ?**

Point d'étape des PLU et publication sur le GPU

Commune	Insee	Format CNIG	Publié GPU	Stock DDT	BE
Le Dévoluy	05139	OUI	OUI		ALPICITE
Savines	05164	OUI			ALPICITE
Villard St Pancrace	05183	OUI		OUI	
Montmaur	05087	OUI			ALPICITE
Vallouise-Pelvoux	05101	OUI		OUI	
St Léger les mélèzes	05149	OUI		OUI	
La Bâtie Montsaléon	05016	OUI		OUI	
St André d'Embrun	05128	OUI			ALPICITE
Arvieux	05007	OUI		OUI	
Gap	05061	OUI			Commune Gap
Montgardin	05084	OUI	OUI		ALPICITE
Aiguilles	05003	OUI	OUI		ALPICITE



Le CCTP et la récupération des données



Ce que doit contenir le CCTP

- 
- Respect des **standards CNIG** en vigueur
 - *associer le CCTP de restitution des données géographiques*
 - Livraison du **certificat de conformité** avec le GPU
 - **Rôle du BE** (prestataire seul ou également délégataire)
 - Constitution des nouvelles données à **partir des données existantes du GPU**



En option...

- 
- **Intégration du PLU** dans le GPU **par le BE** (cas où le BE est délégataire)

A terme, et si le PLU est déjà intégré dans le GPU

- Obligation de **télécharger le PLU sur le GPU**

→ *Le service SIG ne fournira plus les données PLU en amont de la procédure*

Pendant la période de transition, et dans le cas où le PLU n'est pas encore sur le GPU

- Livraison de la version en cours du PLU par le service SIG dans un format le plus proche possible du CNIG, mais **sans vérification de compatibilité avec le GPU**
- Le service SIG ne s'engage pas à livrer des données anciennes conformes GPU
- **La livraison de données conformes revient au BE dans le cadre du marché**

Dans les deux cas....

- Livraison des **autres données** (fonds de plans...) au BE par le service SIG selon les mêmes principes qu'actuellement (conventions d'échange de données)



Le contrôle des livrables

Le validateur GPU

Outil de validation intégré au GPU

Permet de contrôler le livrable avant téléversement

VALIDATEUR CNIG

Vérifier la conformité de vos documents au standard CNIG.
 Importez vos données (.zip) pour évaluer leur conformité et générer un rapport de (non)conformité.

[+ TESTER UN DOSSIER](#)
[AIDE](#)

[Urbanisme](#)
[SUP](#)
[SCoT](#)

Nom	Emprise géographique	Vérifié le	Statut	Standard	Rapport CNIG
04172_PLU_20150109	ROUMOULES	17/11/2017 15:10	Non valide	cnig_PLU_2014	
13029_PLU_20161220	CORNILLON-CONFOUX	24/10/2017 20:34	Valide	cnig_PLU_2014	
13084_PLU_20161020	LA ROQUE-D'ANTHERON	24/10/2017 17:46	Valide	cnig_PLU_2014	
13063_PLU_20170705	MIRAMAS	24/10/2017 16:19	Valide	cnig_PLU_2014	
83150_PLU_20170707	VINON-SUR-VERDON	20/10/2017 18:59	Valide	cnig_PLU_2014	
13047_PLU_20160716	ISTRES	19/10/2017 15:21	Valide	cnig_PLU_2014	
83005_PLU_20160606	ARTIGNOSC-SUR-VERDON	06/10/2017 12:45	Valide	cnig_PLU_2014	
13004_PLU_20170308	ARLES	03/10/2017 10:35	Valide	cnig_PLU_2014	
13030_PLU_20160519	CUGES-LES-PINS	29/09/2017 14:54	Valide	cnig_PLU_2014	
13086_PLU_20170123	ROQUEVAIRE	28/09/2017 18:54	Valide	cnig_PLU_2014	
83029_PLU_20160523	CALLIAN	26/09/2017 19:47	Valide	cnig_PLU_2014	
83103_PLU_20130603	LE REVEST-LES-EAUX	26/09/2017 13:33	Valide	cnig_PLU_2014	



100 %Valide



Valide
avec avertissement(s)



Bloquant

Vérification générale

⚠ Il y a 4 erreurs de cette nature

Type	Fichier	Message
Avertissement	ANNEXE	Le fichier 'pieces_ecrites/0_Procedure/04172_tampon-prefecture_20150109.pdf' est mal nommé ou mal placé dans l'arborescence du dossier.
Avertissement	04172_PLU_20150109/	Le fichier 'pieces_ecrites/1_Rapport' est mal nommé ou n'est pas prévu dans le standard.
Avertissement	RAPPORT	Le fichier 'pieces_ecrites/1_Rapport/04172_rapport_20150109.pdf' est mal nommé ou mal placé dans l'arborescence du dossier.
Avertissement	ANNEXE	Le fichier 'pieces_ecrites/3_Reglement/04172_prescription_surf_05_20150109.pdf' est mal nommé ou mal placé dans l'arborescence du dossier.

Vérification du modèle des tables

⚠ Il y a 4 erreurs de cette nature

Type	Table	Champ	Modèle	Courant	Message
Avertissement	HABILLAGE_LIN		cnig_PLU_2014		L'attribut 'NATECR' n'est pas prévu dans le standard ou est un attribut optionnel.
Avertissement	HABILLAGE_LIN	NATTRAC	cnig_PLU_2014		L'attribut optionnel 'NATTRAC' n'est pas présent dans le fichier 'donnees_geographiques/HABILLAGE_LIN.dbf'.
Avertissement	HABILLAGE_SURF		cnig_PLU_2014		L'attribut 'NATECR' n'est pas prévu dans le standard ou est un attribut optionnel.
Avertissement	HABILLAGE_SURF	NATTRAC	cnig_PLU_2014		L'attribut optionnel 'NATTRAC' n'est pas présent dans le fichier 'donnees_geographiques/HABILLAGE_SURF.dbf'.

Vérification du contenu des tables

⚠ Il y a 76 erreurs de cette nature

Type	Table	Champ	Identifiant	Modèle	Message
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	1	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	2	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	3	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	4	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	5	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	6	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	7	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)
Erreur	PRESCRIPTION_SURF	NOMFIC	8	cnig_PLU_2014	Le fichier (04172_prescription_05_20150109) renseigné renvoie vers un document absent du dossier. Veuillez vérifier que le nom de fichier indiqué contient bien l'extension (par exemple : « .pdf »)

Il contrôle :

Les noms des champs

Les valeurs de certaines données

Le lien entre les valeurs renseignées et le nom des pièces écrites

La présence des couches SIG obligatoires

La présence des pièces écrites obligatoires

Il ne contrôle pas :

La topologie des couches SIG (relations géographiques entre elles)

Les décalages par rapport au cadastre

La contenance des pièces écrites

Les erreurs liées à une mauvaise interprétation des plans

Un contrôle final avant sa mise en ligne est donc primordial pour s'assurer d'une bonne cohérence des données = rôle de l'AC avant publication

Les données doivent être livrées au service SIG

Le service SIG :

➤ **contrôle** les données d'un point de vue technique « géographique »
En cas de problème technique sur les données, le service SIG fait le lien avec le BE et s'assure de réceptionner des données correctes.

➤ **vérifie ou fait vérifier** le contenu du PLU par les services compétents (communaux ou communautaires, selon les EPCI).

Au besoin, impression de cartes pour vérification avec les plans papier.

➤ **coordonne** l'intégration des données dans le GPU après approbation par les services de l'Etat (entre la collectivité, le BE et la DDT)

Le marché ne doit pas être clôturé tant que le service SIG n'a pas validé les données et émis un avis favorable à la collectivité.



Il contrôle :

Les noms des champs

Les valeurs de certaines données

Le lien entre les valeurs renseignées et le nom des pièces écrites

La présence des couches SIG obligatoires

La présence des pièces écrites obligatoires

La topologie des couches SIG (relations géographiques entre elles)

Les décalages par rapport au cadastre

Il ne contrôle pas :

La contenance des pièces écrites (AC)

Les erreurs liées à une mauvaise interprétation des plans (BE)

- Accompagnement et appui aux contrôles des PLU, **en lien étroit avec les référents SIG-Urba des EPCI**
- Outil de qualification (GéoService) permettant la génération d'un rapport complet des erreurs

Créé le	Ordre	Traitements			
Il y a 4 mois	Callian - 22	Conformité PLU	envoyé		Actions ▼
Il y a 6 mois	Pierrevert - 21	Conformité PLU	envoyé		Actions ▼
Il y a 6 mois	Oraison - 20	Conformité PLU	envoyé		Actions ▼
Il y a 6 mois	Eygalières - 19	Conformité PLU	traité en attente de modération	160	Actions ▼
Il y a 6 mois	Aureille - 18	Conformité PLU	traité en attente de modération	43	Actions ▼
Il y a 6 mois	Arles - 17	Conformité PLU	traité modération en cours 4	1175	Actions ▼
Il y a 7 mois	Saint Esteve - 16	Conformité PLU	traité modération terminée 3 erreur(s) à corriger	3 3	Actions ▼
Il y a 7 mois	Mas Blanc les Alpilles (testeur1) - 14	Conformité PLU	traité modération terminée jeu de données validé	6	Actions ▼

Menu utilisateur

[Votre profil](#)
[Mes traitements](#)
[Mes requêtes de traitement](#)

Connexion

Bonjour, Stéphane Rolle

[Déconnexion](#)

Utile aux collectivités n'ayant pas les moyens techniques de contrôler les livrables, mais pas que...



L'intégration des données

Première intégration dans le GPU



Cas n°1 : le PLU ne fait l'objet d'aucune procédure en cours

- La DDT **reprend** les données géographiques + pièces écrites pour les rendre compatibles avec le GPU
- La DDT **vérifie** ces données avec le service SIG
- Le service SIG s'assure de l'**accord de la collectivité** pour intégration dans le GPU et transmet l'adresse mail du service urbanisme de la mairie à la DDT
- La DDT active le compte Autorité compétente de la collectivité sur le GPU
- La DDT **intègre** le PLU dans le GPU, en tant que **délégué**
- La collectivité **valide** et **publie** le PLU en tant qu'autorité compétente
Si besoin, RV téléphonique entre DDT, service SIG et mairie

Première intégration dans le GPU

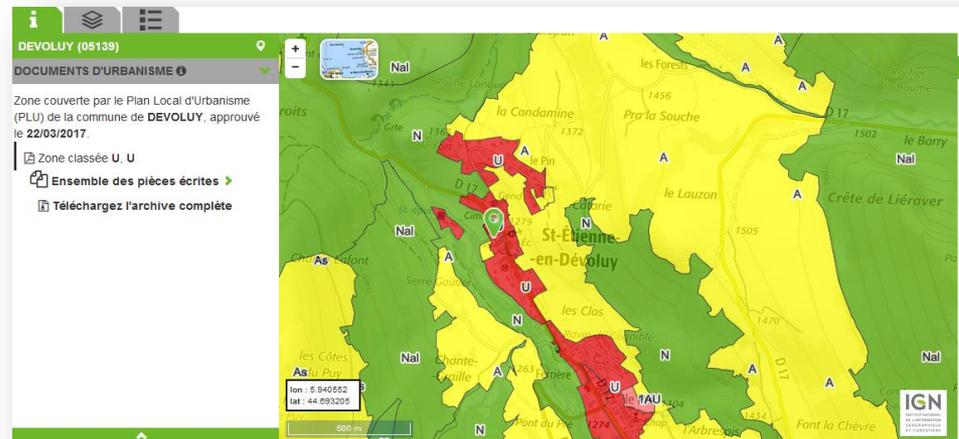


Cas n°2 : le PLU est en cours de procédure

- Le BE fournit les **données compatibles avec le GPU**
- Le service SIG s'assure de l'**accord de la collectivité** pour intégration dans le GPU et transmet l'adresse mail du service urbanisme de la mairie à la DDT
- La DDT active le compte Autorité compétente de la collectivité sur le GPU
- Le service SIG **intègre** le PLU dans le GPU, en tant que **délégataire** (*si accord du BE, celui-ci peut également assurer le rôle du délégataire*)
- La collectivité **valide** et **publie** le PLU en tant qu'autorité compétente

Intégrations suivantes

- Le BE fournit les **données compatibles avec le GPU**
- Le service SIG **intègre** le PLU dans le GPU, en tant que délégataire (*si accord du BE, celui-ci peut également assurer le rôle du délégataire*)
- La collectivité **valide** et **publie** le PLU en tant qu'autorité compétente



En parallèle du GPU...

Intégration du PLU dans GéoMAS par le service SIG :

- **consultation** des différents services des collectivités
- lien avec logiciel d'**instruction** des autorisations d'urbanisme des collectivités

Bienvenue sur GéoMAS : le portail de la Géomatique Mutualisée des Alpes du Sud

GéoMAS est disponible pour tous les acteurs, partenaires et ayants-droits annexés dans la [convention de partenariat](#). Pour accéder à l'espace collaboratif et disposer des droits de visualisation / téléchargement, nous vous invitons à prendre connaissance de la présente [charte d'utilisation](#), de dument la remplir et la signer, puis de la transmettre à votre contact de territoire disponible dans l'onglet "Contacts", [ici](#).

Logos of partner municipalities and regions: Guillestrois-Queyras, Pays des Ecrins, Serre-Ponçon, Ubaye, Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, CCBD, Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE, Communauté de Communes du Val de la Vanoise, Pays gabonais, Pays de la Vallée de la Durance, Hautes-Alpes le département, and the European Union logo.



L'accompagnement aux collectivités

Le rôle du CRIGE-PACA

CRIGE : Centre de ressources techniques en géomatique

= Équipe de 8 personnes travaillant sur divers projets



- Animation de réunions
- Support technique
- Diffusion de données
- Soutien et appui aux collectivités
- ...

PLU

EquipCo

OCSOL

Réseaux

ZAE

Cadastre

IGN

Tournées départementales 2017

Réunions programmées (04, 05, 13, 84)

Sensibilisation et accompagnement des autorités compétentes (95% Communes)

Fonctionnement du GPU

Utilisation des données

Appui technique

Qualité des données

Circuits de mise à jour des DU

Evolutions du standard

Couverture régionale des documents d'urbanisme dématérialisés et standardisés
... et à jour !!

Réunion GT CNIG (Paris)

- 8 février 2017
 - 6 avril 2017
- 8 juin 2017
 - 7 septembre
- 29 novembre 2017

Le CRIGE intervient en tant que :

- relai régional de l'information
- force de propositions techniques
- rédacteur/relecteur des standards
- coordinateur régional

Réseau d'experts et acteurs de l'urbanisme opérationnel et juridique (public/privé)



Le GT CNIG Document d'Urbanisme (DDU)

- Assure le suivi des standards et leurs évolutions
- Effectue une veille constante grâce à son réseau d'experts
- Assure un support régulier via différents vecteurs d'informations

Actions en cours

- **Révision des standards CC, PLU 2014** → 2017
 - Recodification du CU (décret du 28/12/2015)
 - Table de codification millésimées
 - Sommaire dans pièces écrites
 - Champ IDURBA obligatoire, DESTDOMI supprimé

Relecture technique 28/06/17, appel à commentaires 18/09 (2 mois)
- **Révision du standard SUP 2016** → 2017-2018?
 - Recodification catégories SUP (adoption du nouvel arrêté remplaçant celui de 1987)
- **Révision des consignes de saisie des métadonnées 2014** → 2017
- **Création du standard PSMV (111 en France)** → 2017-2018?
 - Codification en lien avec PLU
 - Méthodologie ville d'Avignon
 - Elèves de l'ESGT sur Blois (v2014)

Chantier lancé depuis 2007, consolidé en 2012

Le code de l'urbanisme conditionne le standard qui conditionne le GPU

*Prescriptions nationales pour la
dématérialisation des documents
d'urbanisme*

PLAN LOCAL D'URBANISME



*CNIG
Octobre 2014*

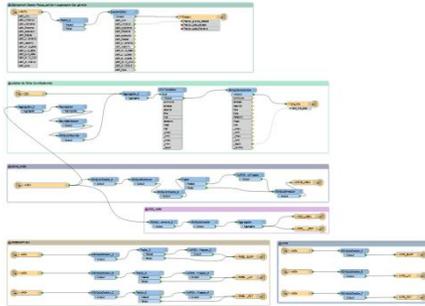
- **Contenu** des données géographiques
- Règles **d'organisation** et de **codification** des données
- Règles de numérisation et de **topologie**
- Système de **géoréférencement**
- Saisie des **métadonnées**

Standard version 2018 en cours de validation

Ne sera compatible avec le GPU qu'à partir de juillet 2018

Appui technique à la mise en ligne des PLU de la DDT05

Constat : stock de PLU non standardisé CNIG



Mise en forme automatique par développement à façon

Mise en production au sein de la DDT05 (en autonomie)
=> Gain de temps

Résultat : Mise en ligne progressive des PLU sur le Géoportail de l'urbanisme courant 2018



Comment utiliser les données avec le GPU



Intérêt du GPU :

Faciliter l'accès aux DU par tous et pour tous

Consultation rapide des informations

Éviter une surcharge des SU

Baisse des coûts de reprographie

Exemples :

En tant que propriétaire foncier de ma commune, je veux consulter les informations d'urbanisme sur ma parcelle, comment faire?

Je veux acquérir un bien foncier, comment connaître les contraintes d'urbanisme?

Je suis un acteur opérationnel de l'urbanisme et je veux pouvoir consulter et/ou télécharger un DU à distance.



Intérêt du GPU :

Faciliter l'accès aux DU par tous et pour tous

Consultation rapide des informations

Éviter une surcharge des SU

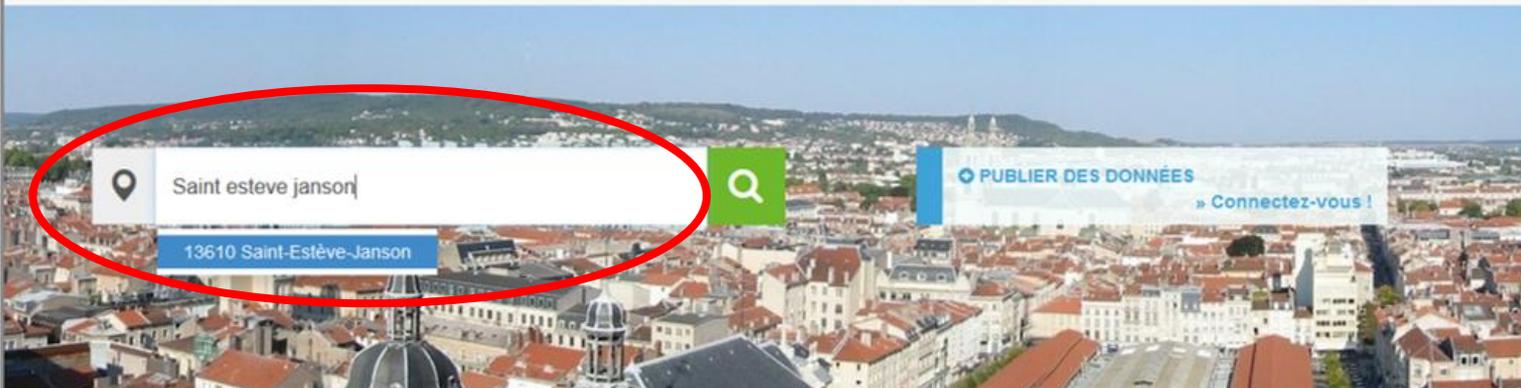
Baisse des coûts de reprographie

Exemples (en ligne):

En tant que propriétaire foncier de ma commune, je veux consulter les informations d'urbanisme sur ma parcelle, comment faire?

Je veux acquérir un bien foncier, comment connaître les contraintes d'urbanisme?

Je suis un acteur opérationnel de l'urbanisme et je veux pouvoir consulter et/ou télécharger un DU à distance.



LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME CONTINUE À S'ENRICHIR !

Créé le Lundi 02 Octobre 2017 à 10h43

Les contributions de Clermont-Ferrand, du Havre ou encore de l'Eurométropole de Strasbourg enrichissent le GPU de grands documents d'urbanisme. Soulignons également que le département du Puy-de-Dôme approche de la couverture totale de son territoire !

APPEL A COMMENTAIRE

Créé le Vendredi 22 Septembre 2017 à 12h01

Le groupe de travail « dématérialisation des documents d'urbanisme » du CNIG lance un appel à commentaires relatif aux standards d'urbanisme PLU, Carte Communale, et aux consignes de saisie de métadonnées INSPIRE pour les documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique.

Ces documents techniques s'adressent aux acteurs de la dématérialisation des documents d'urbanisme. Vous pouvez les commenter jusqu'au 17 novembre 2017 à 12h00.

Retrouvez les documents à commenter et le tableau des commentaires ici : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732.

LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME ÉVOLUE

Créé le Mercredi 26 Juillet 2017 à 10h35

Les servitudes d'utilité publique numérisées au standard CNIG SUP 2016 peuvent désormais être versées dans le GPU (les SUP numérisées au standard antérieur peuvent toujours être téléversées).

Désormais, le GPU fournit un flux **WFS 2.0** en complément des services déjà existants : flux **ATOM** et service de téléchargement INSPIRE.

LES MOTS DE L'URBANISME

PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :

consultez le glossaire »

CLEFS POUR COMPRENDRE

Retrouvez les rubriques d'aide et d'information dans la foire aux questions :

Foire Aux Questions (FAQ) »

NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES

La base du service contient actuellement :

2645 documents d'urbanisme.
232 servitudes d'utilité publique.
20 schémas de cohérence territoriale.

Aucune news

Champ à compléter

13 (BOUCHES-DU-RHOI
AE

13093 (SAINT-ESTEVE-
24

000
Q

+ rechercher par lieu

SAINT-ESTEVE-JANSON (13093)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-ESTEVE-JANSON, approuvé le 09/06/2016

Zone classée 2AU, 2AU : Zone à urbaniser sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble et dont l'ouverture est conditionnée à une révision/modification du PLU

Zone classée Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Zone classée Autre

Ensemble des pièces écrites

Téléchargez l'archive complète



lon : 5.395401
lat : 43.684417

PLAN DU SITE

- Accueil
- Comment ça marche ?
- Cartographie
- Recherche avancée
- Connexion / Inscription
- Liens

AIDE

- FAQ
- Glossaire
- Contact

LÉGAL

- Mentions Légales
- Conditions Générales d'Utilisation
- Cookies et statistiques
- Crédits

PARTENAIRES

- geoportail.gouv.fr
- data.gouv.fr
- gouvernement.fr
- legifrance.gouv.fr
- france.fr
- service-public.fr
- © IGN

- PAGE DE GARDE
- SOMMAIRE
- Dispositions générales
- ▼ Dispositions applicables aux zones Urbaines (U)
 - Dispositions applicables à la zone UA
 - Dispositions applicables à la zone UB
 - Dispositions applicables à la zone UC
 - Dispositions applicables à la zone UD
 - Dispositions applicables à la zone UEm
- ▼ Dispositions applicables aux zones A Urbaniser (AU)
 - Dispositions applicables à la zone 1AU
 - Dispositions applicables à la zone 2AU
 - Dispositions applicables à la zone 1AUx
- ▼ Dispositions applicables aux zones Agricoles (A)
 - Dispositions applicables à la zone A
- ▼ Dispositions applicables aux zones Naturelles (N)
 - Dispositions applicables à la zone N
- Dispositions applicables à la zone Nt
- Eléments préservés au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme
- Dispositions applicables aux zones soumises au risque inondation



DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE 2AU



« La zone 2AU correspond à deux secteurs de la commune où l'urbanisation est conditionnée à la réalisation d'une opération d'ensemble et à une modification/révision du PLU ; ces deux secteurs correspondent aux Orientations d'Aménagement et de Programmation 4 et 5. »

La zone 2AU est, en tout ou partie, concernée par le risque séisme.

→ Se référer aux dispositions générales du présent règlement, article 9.

La zone 2AU est, en tout ou partie, concernée par le risque retrait et gonflement des argiles. A ce titre, les constructions doivent respecter les mesures inscrites dans l'annexe technique du Porter à Connaissance Argile, incluse dans les annexes informatives du PLU.

→ Se référer à l'annexe informative relative au risque retrait et gonflement des argiles (annexes techniques et carte)

Conformément aux dispositions de l'article R123-10-1 du Code de l'Urbanisme, les règles applicables à la zone 2AU s'apprécient au lot et non à l'ensemble du projet.

Section I – Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol

Article 1 - Occupations et utilisations du sol interdites

Sont interdites, les occupations et utilisations du sol ci-après :

- les constructions destinées au bureau,
- les constructions destinées à l'artisanat,
- les constructions destinées au commerce,
- les constructions destinées à l'industrie,
- les constructions destinées à l'exploitation agricole ou forestière,
- les constructions destinées à l'hébergement hôtelier,
- les constructions destinées à la fonction d'entrepôt,
- les Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE),
- la pratique du camping ou du caravaning ou le stationnement de caravanes,
- les constructions à usage d'habitations légères de loisirs,
- les abris en structure légère, transportables ou démontables, quelle qu'en soit la nature et la destination,
- les dépôts de déchets, de matériaux et matériels,
- les affouillements et exhaussements du sol non nécessaires à une constructions ou installation autorisée dans la zone.

- Dispositions particulières aux « espaces verts à protéger » et « plantations d'alignement » remarquables répertoriés au titre de l'article L 123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme et repérés au plan de zonage

Est interdit, à moins qu'il ne respecte les conditions édictées aux articles 2 et 13 ci-après :

- l'abattage d'un élément de patrimoine végétal repris sous la forme d' « espace vert à protéger » ou de « plantations d'alignement ».



Intérêt du GPU :

Faciliter l'accès aux DU par tous et pour tous

Consultation rapide des informations

Éviter une surcharge des SU

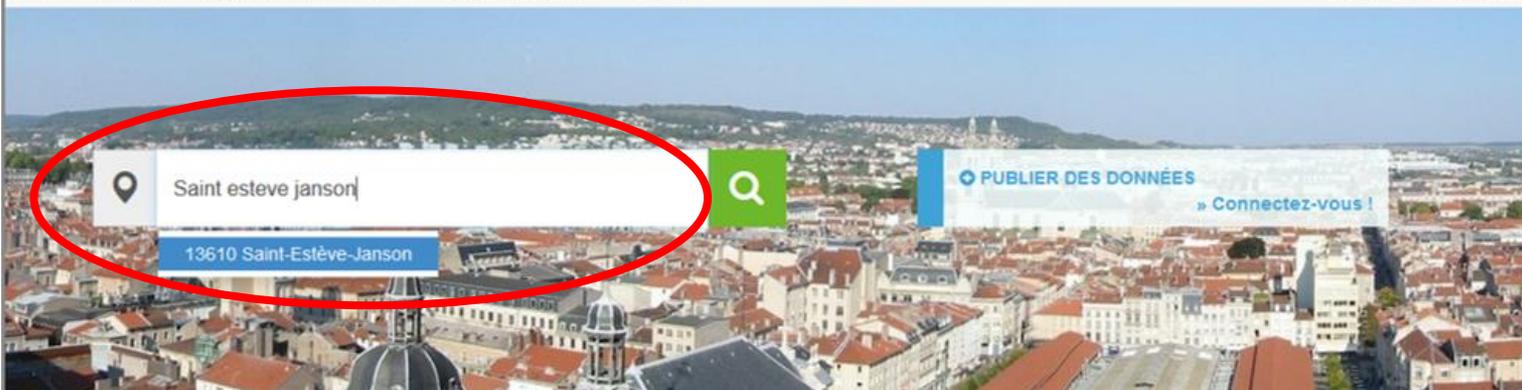
Baisse des coûts de reprographie

Exemples :

En tant que propriétaire foncier de ma commune, je veux consulter les informations d'urbanisme sur ma parcelle, comment faire?

Je veux acquérir un bien foncier, comment connaître les contraintes d'urbanisme?

Je suis un acteur opérationnel de l'urbanisme et je veux pouvoir consulter et/ou télécharger un DU à distance.



LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME CONTINUE À S'ENRICHIR !

Créé le Lundi 02 Octobre 2017 à 10h43

Les contributions de Clermont-Ferrand, du Havre ou encore de l'Eurométropole de Strasbourg enrichissent le GPU de grands documents d'urbanisme. Soulignons également que le département du Puy-de-Dôme approche de la couverture totale de son territoire !

APPEL A COMMENTAIRE

Créé le Vendredi 22 Septembre 2017 à 12h01

Le groupe de travail « dématérialisation des documents d'urbanisme » du CNIG lance un appel à commentaires relatif aux standards d'urbanisme PLU, Carte Communale, et aux consignes de saisie de métadonnées INSPIRE pour les documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique.

Ces documents techniques s'adressent aux acteurs de la dématérialisation des documents d'urbanisme. Vous pouvez les commenter jusqu'au 17 novembre 2017 à 12h00.

Retrouvez les documents à commenter et le tableau des commentaires ici : http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732.

LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME ÉVOLUE

Créé le Mercredi 26 Juillet 2017 à 10h35

Les servitudes d'utilité publique numérisées au standard CNIG SUP 2016 peuvent désormais être versées dans le GPU (les SUP numérisées au standard antérieur peuvent toujours être téléversées).

Désormais, le GPU fournit un flux **WFS 2.0** en complément des services déjà existants : flux **ATOM** et service de téléchargement INSPIRE.

LES MOTS DE L'URBANISME

PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :

consultez le glossaire »

CLEFS POUR COMPRENDRE

Retrouvez les rubriques d'aide et d'information dans la foire aux questions :

Foire Aux Questions (FAQ) »

NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES

La base du service contient actuellement :

2645 documents d'urbanisme.
232 servitudes d'utilité publique.
20 schémas de cohérence territoriale.

Aucune news

Taper une adresse



+ rechercher par parcelle

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **SAINT-ESTEVE-JANSON**, approuvé le 06/06/2016.

- Zone classée **UEm, UEm : Pôle d'équipements, de services publics ou d'intérêt collectif**
- Zone classée **Emplacement réservé**

Ensemble des pièces écrites

- Règlement
- Plan de zonage
- Projet d'aménagement et de développement durable
- Procédure
- Informations
- Prescriptions
- Rapport de présentation
- Orientations d'aménagement
- Annexes

Téléchargez l'archive complète



PLAN DU SITE

- Accueil
- Comment ça marche ?
- Cartographie
- Recherche avancée
- Connexion / Inscription
- Liens

AIDE

- FAQ
- Glossaire
- Contact

LÉGAL

- Mentions Légales
- Conditions Générales d'Utilisation
- Cookies et statistiques
- Crédits

PARTENAIRES

- geoportail.gouv.fr
- data.gouv.fr
- gouvernement.fr
- legifrance.gouv.fr
- france.fr
- service-public.fr
- © IGN



Intérêt du GPU :

Faciliter l'accès aux DU par tous et pour tous

Consultation rapide des informations

Éviter une surcharge des SU

Baisse des coûts de reprographie

Exemples :

En tant que propriétaire foncier de ma commune, je veux consulter les informations d'urbanisme sur ma parcelle, comment faire?

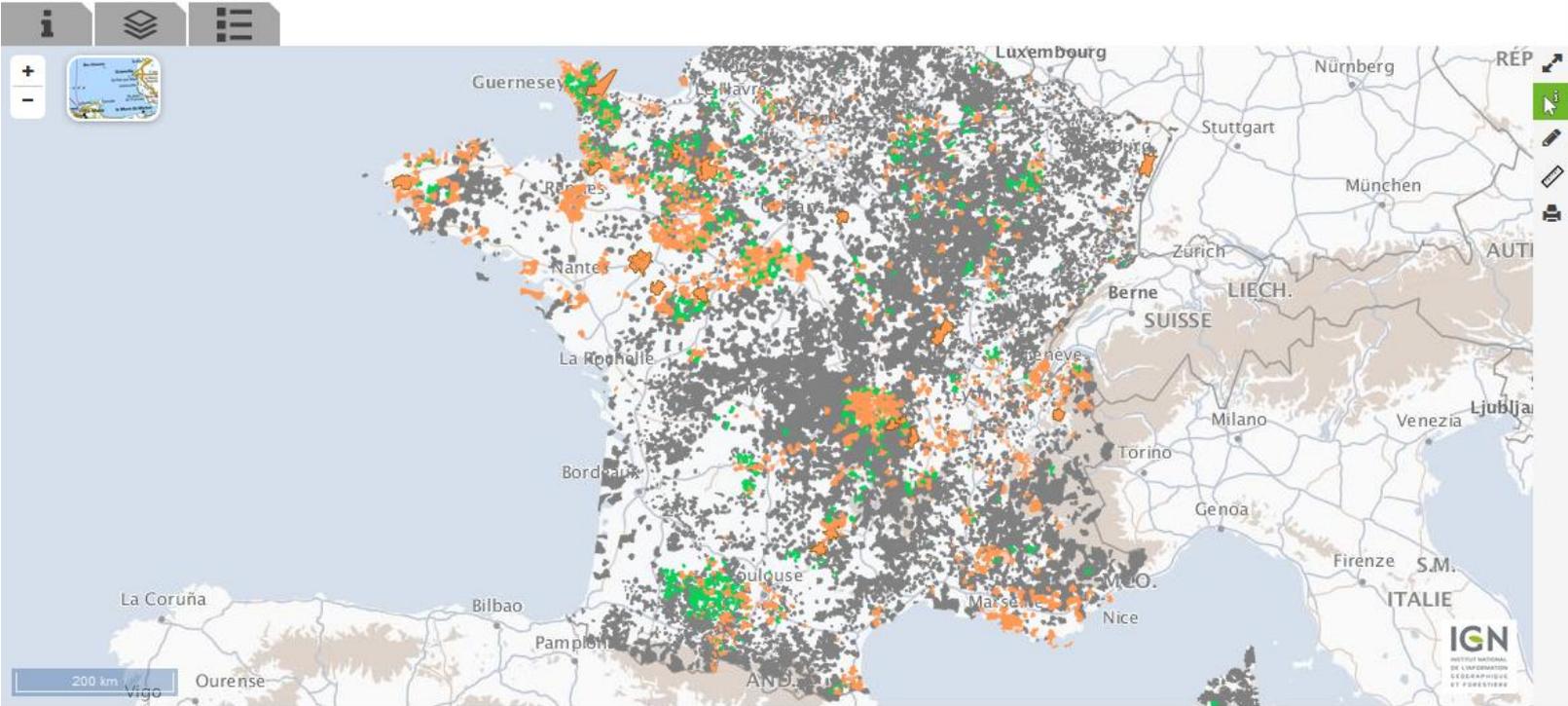
Je veux acquérir un bien foncier, comment connaître les contraintes d'urbanisme?

Je suis un acteur opérationnel de l'urbanisme (ou non...) et je veux pouvoir consulter et/ou télécharger un DU à distance.

Taper une adresse



+ rechercher par parcelle



PLAN DU SITE

- Accueil
- Comment ça marche ?
- Cartographie
- Recherche avancée
- Connexion / Inscription
- Liens

AIDE

- FAQ
- Glossaire
- Contact

LÉGAL

- Mentions Légales
- Conditions Générales d'Utilisation
- Cookies et statistiques
- Crédits

PARTENAIRES

- geoportail.gouv.fr
- data.gouv.fr
- gouvernement.fr
- legifrance.gouv.fr
- france.fr
- service-public.fr
- © IGN

Taper une adresse



+ rechercher par parcelle

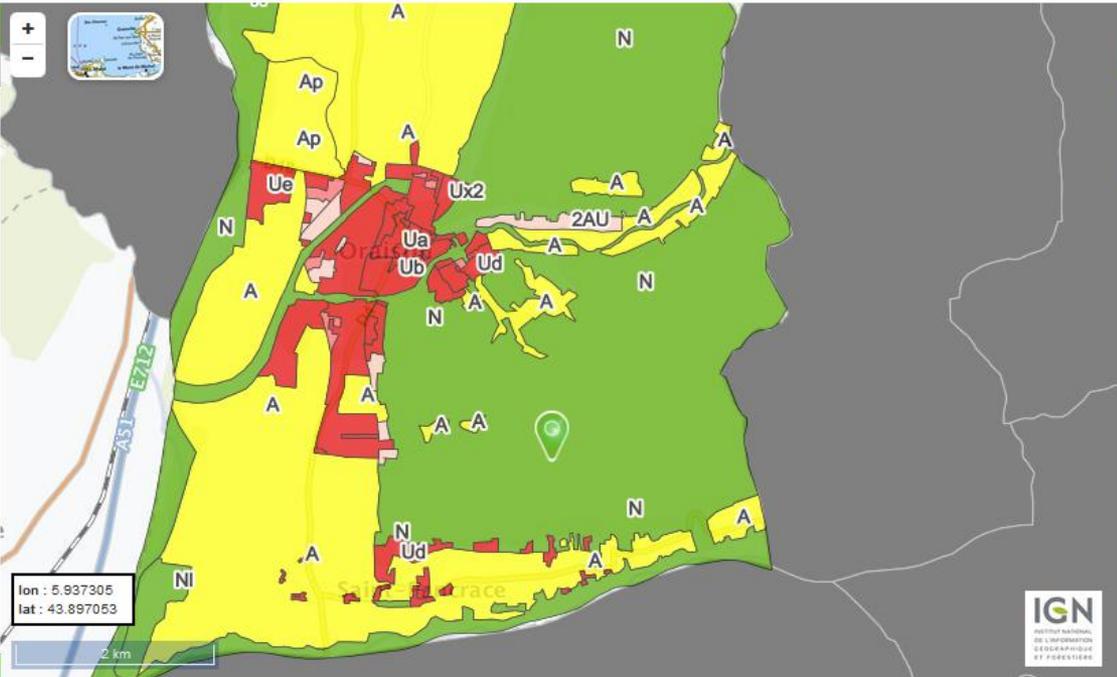
ORAISON (04143)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **ORAISON**, approuvé le **16/03/2017**.

Zone classée N, N : Zone naturelle protégée

- Ensemble des pièces écrites >
- Téléchargez l'archive complète**





 04143_PLU_20170316.zip



-  Donnees_geographiques
-  Pieces_ecrites
-  DOC_URBA.dbf
-  DOC_URBA_COM.dbf
-  fr000004143_plu_20170316.xml

Coordonnées des géomaticiens des collectivités

Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance	Florent GIRAUD , Géomaticien 04 92 53 18 67 sig@ville-gap.fr
Communauté de Communes du Briançonnais	Sylvain PICARD , Géomaticien 04 92 21 54 07 sig@ccbrianconnais.fr
Communautés de Communes du Guillestrois-Queyras et du Pays des Ecrins	Gabrielle MARTIN , Géomaticienne 04 92 45 59 90 gabrielle.martin@comcomgq.com
Pays Gapençais	Florent GIRAUD , Géomaticien 04 92 53 15 88 sig@pays-gapençais.com
Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D.)	Hugo COGEZ , Géomaticien 04 92 81 15 55 h.cogez@pays-sud.fr
Pays Sisteronais-Buëch	Thibault TAVERNIER , Géomaticien 04 92 61 49 86 sig@pays-sisteronais-buech.fr
Département des Hautes-Alpes	Laëtitia GIRARD , Géomaticienne 04 92 40 38 80 laetitia.girard@hautes-alpes.fr
Le "géomaticien mutualisé"	Emmanuel BERNARD Géomaticien - Chef de projet GéoMAS Département des Hautes-Alpes 04 92 40 39 17 emmanuel.bernard@hautes-alpes.fr



Questions / Réponses